

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.542  
13 mars 1990

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 13 mars 1990, à 10 heures

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 542ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui à examiner le point 3 de son ordre du jour, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la Jamahiriya arabe libyenne. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation des Etats-Unis et à titre personnel, me joindre à ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le deuxième mois de sa session de 1990. Sous votre direction, nous avons déjà rétabli le Comité spécial de l'espace, ce qui est un acquis important aux yeux du Gouvernement américain, et admis plusieurs Etats non membres de la Conférence à participer aux travaux de celle-ci. La délégation des Etats-Unis tient à vous assurer de son appui et de sa coopération dans l'accomplissement des tâches difficiles qui nous attendent ce mois-ci. J'aimerais aussi féliciter, comme d'autres l'ont fait avant moi, l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, qui, en février, a si remarquablement présidé cet éminent organe et en a obtenu des résultats notables.

Il y a deux semaines, j'ai eu l'occasion d'intervenir dans les débats de la Conférence à propos des armes chimiques, aussi n'ai-je pas l'intention de revenir tout particulièrement sur cette question aujourd'hui. Je tiens cependant à souligner la portée de la déclaration faite jeudi dernier par l'Ambassadeur Batsanov. Le Gouvernement des Etats-Unis note avec satisfaction que la série de pourparlers bilatéraux américano-soviétiques sur les armes chimiques qui vient de s'achever a été fructueuse. Les progrès que nous avons faits ensemble en vue de parvenir à un accord bilatéral sur la destruction de stocks d'armes chimiques ne peuvent que contribuer aux efforts déployés par cet organe pour achever, dans les délais les plus rapprochés, le projet de convention multilatérale sur les armes chimiques.

La question des armes chimiques figure en très bonne place parmi les objectifs de limitation des armements que s'est fixés le Gouvernement américain. Celle des armes nucléaires, que je vais aborder maintenant, compte également parmi ces objectifs. Nous partons du fait que pendant plus de 40 ans, les Etats-Unis ont dû, pour assurer leur sécurité, entretenir une puissante force de dissuasion nucléaire, laquelle a aidé à préserver la sécurité et la liberté de leurs alliés et amis. C'est à ces 45 années de paix en Europe que nous devons - j'en suis persuadé - de voir aujourd'hui les vents de la liberté balayer tant de pays. Cette longue période de stabilité nous a ménagé du temps pour ne plus penser à notre seule survie et nous préoccuper davantage des droits de l'homme, notamment politiques.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

La dissuasion nucléaire reste un élément crucial de la sécurité stratégique des Etats-Unis. Comme le Secrétaire d'Etat, M. Baker, l'a dit devant le Soviet suprême le mois dernier, tant que nous devons compter sur les armes nucléaires pour dissuader d'éventuels agresseurs et assurer ainsi la paix, nous aurons besoin de stocks sûrs, fiables et modernes. Cela signifie que nous devons continuer à effectuer un certain nombre d'essais nucléaires souterrains.

Les Etats-Unis persistent à suivre une démarche graduelle en vue de parvenir à de nouvelles limitations des essais nucléaires. Nous voulons toujours d'une interdiction complète des essais, mais à long terme car, comme le Sous-Secrétaire d'Etat finlandais, M. Karhilo, l'a finement fait observer lors de son intervention à la Conférence, le 20 février, il n'y a pas de raccourci pour y arriver : il faut construire une interdiction complète des essais comme l'on jetterait un pont sur l'abîme, en posant planche après planche sur des fondations solides, afin que l'édifice reste sûr et résistant des générations durant.

Les Etats-Unis situent l'interdiction complète des essais à une époque où nous ne serons plus tributaires de la dissuasion nucléaire pour assurer la sécurité et la stabilité internationales, et où nous serons parvenus à effectuer des réductions larges, profondes et effectivement vérifiables de nos armements, à améliorer sensiblement nos capacités de vérification et à établir un équilibre plus juste des forces classiques.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la question de la vérification. Une interdiction complète des essais qui ne serait pas assortie de mesures de vérification adéquates ne constituerait pas un traité; elle offrirait une tentation. Malgré l'opinion largement répandue suivant laquelle les moyens techniques nécessaires sont d'ores et déjà disponibles, il reste beaucoup à faire pour mettre au point un système fiable permettant de vérifier le respect d'une interdiction complète des essais. Les Etats-Unis, pour leur part, continuent à appuyer les travaux du Groupe d'experts scientifiques et participeront pleinement à son deuxième essai technique. Nous constatons avec une vive déception que tant d'Etats, et de ceux qui réclament régulièrement une interdiction complète des essais, n'ont pas jugé bon de prendre part à cette importante expérience.

Les Etats-Unis sont reconnaissants à l'Ambassadeur Donawaki, du Japon, ainsi qu'à son prédécesseur, l'Ambassadeur Yamada, des efforts qu'ils ont faits pour obtenir le consensus sur le mandat d'un comité spécial au titre du point 1 de notre ordre du jour. Je voudrais que notre position soit claire pour tous : les Etats-Unis et les autres membres du groupe occidental sont disposés à rétablir un comité spécial au titre de ce point, et le sont depuis 1984. Il y a deux ans déjà, nous avons accepté de retirer notre propre projet de mandat afin de travailler à l'obtention d'un consensus sur la base du texte de compromis rédigé par l'Ambassadeur Vejvoda. Les Etats-Unis sont toujours prêts à le faire et demeurent perplexes devant la réticence d'autres pays à les suivre sur ce terrain. Quoi qu'il en soit ils ont cherché activement à s'entendre avec l'Union soviétique, dans le cadre de négociations bilatérales, sur une réduction des armes nucléaires. Je crois que, pour tout observateur objectif, les progrès que nous avons accomplis doivent nécessairement être

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

une source de satisfaction et d'encouragement. Le Traité FNI est entré en vigueur il y a plus de 20 mois. Lors de la réunion ministérielle américano-soviétique tenue à Moscou en février, d'importants progrès ont été faits en ce qui concerne les négociations sur la réduction des armes stratégiques et les représentants des deux pays aux pourparlers sur les essais nucléaires travaillent assidûment aux protocoles relatifs au Traité sur la limitation des essais souterrains et au Traité sur les explosions nucléaires pacifiques, afin qu'ils soient achevés à temps pour être signés en juin, lors de la rencontre au sommet.

Les temps changent effectivement et font naître des espoirs peut-être plus grands qu'à tout autre moment de l'histoire. Mais le changement s'accompagne inévitablement d'incertitudes, d'émois et de craintes, aussi bien que d'espoirs. Nous devons tous faire en sorte que ces transformations se poursuivent dans la paix et restent constructives. Ce n'est vraiment pas le moment d'abandonner les structures qui nous ont conduits jusqu'ici.

Le 5 mars, le Président des Etats-Unis a fait une déclaration pour marquer le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur d'un instrument qui constitue l'un des fondements essentiels de la sécurité internationale à l'heure actuelle : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité devant se tenir dans le courant de cette année, le Président Bush a saisi cette occasion pour réaffirmer que "les Etats-Unis étaient résolus à s'acquitter des obligations qu'ils avaient contractées en vertu du Traité et à faire leur possible pour assurer le maintien de cet instrument, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales". J'ai demandé au secrétariat de bien vouloir distribuer le texte de cette déclaration comme document de la Conférence du désarmement.

Il y a également à l'ordre du jour de notre Conférence la question des "garanties négatives de sécurité", c'est-à-dire des garanties données par les Etats dotés d'armes nucléaires aux Etats non dotés d'armes nucléaires pour les protéger contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Les Etats-Unis ont déclaré publiquement ceci :

"Les Etats-Unis n'utiliseront d'armes nucléaires contre aucun Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité de non-prolifération ou à tout autre engagement, ayant force obligatoire sur le plan international, de ne pas acquérir de dispositif explosif nucléaire, sauf dans le cas d'une attaque dirigée contre les Etats-Unis, leurs territoires ou leurs forces armées, ou contre leurs alliés, par un tel Etat qui se serait allié à un Etat doté d'armes nucléaires ou qui se serait associé avec lui aux fins de mener ou d'appuyer une telle attaque."

Nous maintenons cette garantie, qui constitue à nos yeux une déclaration de principe ferme et fiable. Cela dit, nous avons participé de bon gré aux efforts déployés par la Conférence du désarmement pour élaborer des arrangements efficaces et, plus précisément, pour trouver une formule commune que tous puissent accepter. Si une entente sur de tels arrangements nous échappe encore, c'est que la question touche à la sécurité - et aux préoccupations particulières à cet égard - de tous les participants,

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

des puissances nucléaires comme des Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes tout prêts à contribuer, dans un esprit constructif, aux efforts que la Conférence fera encore cette année dans ce domaine, et je puis assurer à notre distingué collègue, l'Ambassadeur Negrotto Cambiaso, de l'Italie, qui préside le Comité spécial, que la délégation des Etats-Unis lui apportera son appui et son concours.

Depuis 1985, la Conférence examine, dans le cadre du Comité spécial rétabli chaque année, les questions relatives à la "prévention d'une course aux armements dans l'espace". Les Etats-Unis se sont livrés pour leur part à un examen des mesures qui pourraient éventuellement servir de base à la négociation de nouveaux accords multilatéraux en matière de limitation des armements s'appliquant à l'espace, mesures qu'il serait au demeurant souhaitable d'adopter. A ce jour, le gouvernement n'a vu dans aucune des propositions émanant d'autres pays des mesures qui lui parussent souhaitables et qu'on pût appliquer aussi bien que vérifier. Lui-même n'a rien trouvé de tel à proposer. Nous sommes disposés à apporter aide et concours à notre distingué collègue, l'Ambassadeur Shannon, du Canada, dans l'accomplissement de sa tâche de Président du Comité spécial, rétabli la semaine dernière, et nous sommes prêts à examiner toute proposition qui serait faite au sein de cet organe. Il nous est en revanche impossible d'accéder à la demande d'ouverture de négociations multilatérales sur la question.

La délégation des Etats-Unis, qui note avec satisfaction que le Comité spécial des armes radiologiques s'est réuni, assure l'Ambassadeur Varga, de la Hongrie, de sa collaboration et forme l'espoir que le Comité puisse de quelque manière faire avancer la négociation, à tout le moins sur l'aspect "traditionnel" de la question. Quant à l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires, les Etats-Unis ne sont pas convaincus qu'il faille adopter de nouvelles mesures dans ce domaine et restent opposés à l'idée de lier de quelque façon que ce soit l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires à une interdiction des armes radiologiques.

Il me reste à aborder les points de l'ordre du jour intitulés "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Les Etats-Unis maintiennent que la question de la prévention d'une guerre nucléaire ne saurait être réglée d'une manière satisfaisante que dans le contexte plus large du problème de la prévention de la guerre en général. Ce qui est véritablement en jeu, c'est de savoir comment maintenir la paix et la sécurité internationales à l'ère nucléaire. A cet égard, le problème de la prévention de la guerre nucléaire ne peut être isolé de celui de la prévention de toute guerre. Pour cette raison, les Etats-Unis ne sont pas à même de se joindre à un consensus sur l'établissement d'un comité spécial au titre de ce point.

Enfin, j'aimerais vous faire part de quelques idées personnelles sur la Conférence. Notre distingué collègue du Brésil, l'Ambassadeur de Azambuja, a fait il y a quelques semaines une intervention mûrement réfléchie au cours de laquelle il a suggéré que nous nous attachions à trouver le moyen de mieux adapter la Conférence du désarmement aux réalités du monde. J'adhère pleinement à cette idée. Les transformations historiques que connaît l'Europe

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

et la diminution des tensions entre l'Est et l'Ouest qui en résultent ont pour effet de déplacer le centre d'intérêt, en matière de limitation des armements, vers des problèmes qui ont longtemps couvé à l'ombre. Ce sont ces questions-là qui formeront probablement l'ordre du jour futur de la Conférence du désarmement. Certains membres de la Conférence semblent malheureusement considérer celle-ci avant tout comme une instance politique où sermonner les puissances nucléaires, en particulier les superpuissances, au sujet des questions nucléaires. Nous écoutons depuis trop longtemps les propos moralisateurs de gens qui en appellent au sentiment, sans tenir compte des réalités, par exemple en demandant instamment que, par quelque miracle, l'existence des armes nucléaires soit niée. Et nous entendons depuis trop longtemps certains tourner en ridicule la dissuasion nucléaire alors même qu'ils ont profité de la période de paix qu'elle a rendue possible. Depuis des années, nous nous accommodons de points de l'ordre du jour ne pouvant se prêter à des négociations, comme la prévention d'une guerre nucléaire, la cessation de la course aux armements nucléaires et le programme global de désarmement qui, au lieu de servir véritablement le processus de négociation, sont exploités pour avancer des arguments politiques. Cette tendance est encore renforcée au moyen du procédé qui consiste à faire adopter à l'Assemblée générale des résolutions sur des questions critiques pour les Etats-Unis et d'autres pays, puis à en citer le texte ici, comme s'il s'agissait des Saintes Ecritures. Cette attitude a eu pour effet de saper le mandat confié à la Conférence du désarmement en sa qualité d'instance véritable de négociation sur la limitation des armements : la Conférence n'est-elle pas en effet le seul organe international pour la limitation des armements dont la composition est large et qui, parce qu'il se conforme à la règle du consensus, a des chances de parvenir à des résultats tangibles, au lieu de se camper dans la gesticulation politique.

Les Etats-Unis ont agi de bonne foi et se sont efforcés de faire de la Conférence du désarmement une institution viable. Nous avons cherché à limiter véritablement les armements, à établir des principes et à conclure des accords susceptibles de renforcer la sécurité de chacun. Nous avons aussi appris quelles étaient nos limites : nous avons ainsi constaté que donner l'exemple dans une voie que d'autres nous assurent vouloir suivre débouche souvent sur des demandes pressantes de nouvelles initiatives, sans qu'on se soucie beaucoup de savoir si l'exemple donné a fait des émules. Lorsque les Etats-Unis ont déclaré unilatéralement leurs stocks d'armes chimiques, seule l'Union soviétique en a fait de même. Nous attendons toujours d'autres déclarations. Ce climat n'est pas propice à la réalisation des objectifs de la Conférence et explique que les Etats-Unis aient quelque difficulté à faire pleinement confiance aux travaux de cette organisation.

Les faits montrent que cette instance fonctionne au mieux de ses capacités lorsque ses membres définissent ce qui constitue leur intérêt commun en matière de limitation des armements puis s'attachent à conclure, sur la base du consensus, des accords qui sont utiles à tous. C'est dans ce sens que nous devons travailler plus largement dans cette ère nouvelle qui s'ouvre à nous. Il reste beaucoup à faire. Nous pourrions, par exemple, étudier la possibilité de nous pencher sur les questions de la sécurité et de la course aux armements à l'échelon régional, et examiner les asymétries de l'armement classique ailleurs qu'en Europe. Nous pourrions discuter du fardeau coûteux

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

que fait peser sur l'économie de pays aux ressources limitées la nécessité de se procurer des systèmes d'armement de pointe et surperfectionnés. Il me semble que ces questions ont passablement à voir avec les problèmes du "monde réel" qu'a évoqués l'Ambassadeur de Azambuja. Nous pourrions partir de là pour ajouter à notre ordre du jour des points réalistes et significatifs.

Voilà quelques-unes des idées qui me sont venues alors que je réfléchissais aux sages questions posées par mon distingué collègue du Brésil. En conclusion, je tiens à réaffirmer que les Etats-Unis continueront à déployer des efforts énergiques en vue de la conclusion d'accords de désarmement qui accroissent la sécurité de tous les membres de la communauté des nations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit du Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Abdul-Aziz Omar.

M. OMAR (Jamahiriya arabe libyenne) (traduit de l'anglais) : C'est la première fois que j'ai le plaisir et l'honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de mars. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience contribuera à la progression de nos travaux. Mes remerciements et ma reconnaissance vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur des Pays-Bas, qui a présidé la Conférence pendant le mois de février. Je tiens encore à exprimer ma gratitude à vous ainsi qu'à tous les membres de la Conférence qui ont répondu favorablement à la demande de la Libye de participer, en tant qu'observateur, aux travaux de la Conférence plénière et de son Comité spécial des armes chimiques. Bien que notre contribution aux activités de ce dernier soit restée modeste, en particulier l'an dernier, compte tenu de notre expérience limitée dans ce domaine, nous nous proposons de l'accroître à l'avenir et de la rendre plus efficace avec le concours des pays en développement. Je suis heureux de m'adresser à l'organe chargé par l'Assemblée générale d'examiner la question du désarmement qui figure au paragraphe 1 de l'article 11 de la Charte des Nations Unies et qui entre dans le cadre du mandat de l'Organisation, en particulier de ses objectifs de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de développement de relations amicales entre les nations; ces objectifs, s'ils sont réalisés dans leur conception initiale, offriront aux nations, et notamment à celles du tiers monde, de réelles possibilités de progrès et de développement économique et social.

La Jamahiriya arabe libyenne a exprimé son point de vue sur la question du désarmement dans la déclaration faite à la Conférence de Paris, en janvier 1989, par le Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale : "le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, est l'ultime objectif recherché par les peuples du monde. Tous les Etats, et plus particulièrement ceux qui possèdent des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ont l'obligation d'oeuvrer sincèrement et diligemment à la poursuite de cet objectif, en respectant pleinement

(M. Omar, Jamahiriya arabe libyenne)

les aspirations et les principes exprimés dans la Charte des Nations Unies et les priorités définies dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et portant sur les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et les armes classiques".

Ce point de vue général est partagé par un grand nombre d'Etats qui sont tout à fait conscients du grave danger que font peser sur notre planète la fabrication, le stockage et l'emploi éventuel d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Ce point de vue s'appuie également sur les images des destructions massives provoquées par les bombes nucléaires qui ont été déversées sur Hiroshima et Nagasaki au Japon, images qui sont encore dans les esprits des générations présentes. Des milliers de personnes ont souffert ou souffrent encore aujourd'hui des blessures meurtrières infligées par ces bombes. En outre, nous avons été directement touchés par le fléau de deux guerres mondiales et les ravages provoqués par les mines que des armées avaient placées sur notre territoire.

Mon pays a été la première victime, en Afrique et dans le monde, de l'utilisation d'armes chimiques après la première guerre mondiale. Le 31 juillet 1930, les forces du colonialisme fasciste ont largué sur la paisible oasis de Tazirbou, au centre de la Libye, 24 bombes de gaz moutarde pesant chacune 21 kg, qui firent de nombreuses victimes parmi les femmes, les hommes et les enfants. Mon pays ne s'est pas contenté de mettre en garde contre le danger de ces armes; il a donné une traduction concrète à cette mise en garde en recherchant, avec la communauté internationale et dans le cadre du système des Nations Unies, l'adoption de mesures destinées à accélérer un désarmement général et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Entre autres mesures, la Libye a adhéré à une série d'instruments, dont le Traité sur l'espace extra-atmosphérique (le 3 juillet 1968); le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (le 5 juillet 1968); le Protocole de Genève de 1925 (le 29 décembre 1971); le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (le 26 mai 1975) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (ouverte à la signature le 10 avril 1972). En outre, mon pays a oeuvré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en faveur de l'adoption d'une convention portant sur l'inspection des installations nucléaires à des fins pacifiques.

La Libye a suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution des négociations visant à une maîtrise des armements et au désarmement. Elle constate avec satisfaction que ces négociations font l'objet d'initiatives dynamiques aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Dans une déclaration publiée le 13 février 1990 par le Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale, la Libye s'est félicitée de la déclaration publiée à Moscou par l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant l'accord auquel étaient parvenus les ministres des affaires étrangères des deux pays sur la nécessité d'éliminer les armes chimiques dans le monde entier et sur leur résolution d'oeuvrer à la signature et à la mise en oeuvre d'un accord multilatéral interdisant la fabrication et l'emploi d'armes chimiques et prévoyant l'élimination à l'échelle mondiale des stocks de telles armes.

(M. Omar, Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne, qui a déjà exprimé l'espoir que cet accord soit pleinement appliqué et a clairement réaffirmé sa position concernant ces types, entre autres, d'armes de destruction massive, demande que soient adoptées des mesures d'une plus grande portée visant à éliminer les armes chimiques, biologiques et nucléaires et à détruire les stocks de telles armes afin de protéger l'humanité des dangers qu'elles constituent et d'empêcher toute possibilité de leur emploi. Cette déclaration a été publiée comme document officiel de la Conférence du désarmement (CD/970, 20 février 1990).

En outre, aux paragraphes 23 et 24 de la Grande Charte verte des droits de l'homme qui a été publiée comme document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/44/331), le 19 juin 1989, la Jamahiriya arabe libyenne a adopté la position suivante concernant le commerce des armes, la cessation de leur fabrication et les armes nucléaires, biologiques et chimiques : "Les membres de la société de la Jamahiriya sont convaincus que la paix entre les nations est la garantie de la prospérité, du bien-être et de l'harmonie. Aussi lancent-ils un appel pour que l'on cesse le commerce des armes et qu'on limite leur fabrication qui constitue un gaspillage de ressources pour les sociétés et un fardeau pour les individus, par le biais de la fiscalité, et fait planer sur l'humanité le spectre de la destruction finale. Les membres de la société de la Jamahiriya appellent à l'élimination des armes nucléaires, bactériologiques et chimiques, et autres armes de destruction massive et à la destruction des stocks de ces armes; ils exhortent l'humanité à se débarrasser des centrales nucléaires et du danger que constituent leurs déchets."

La Libye s'est également intéressée avec vous aux efforts sincères qui ont été déployés en vue de l'élaboration et de la conclusion d'une convention relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et à leur destruction.

Je ne crois pas - et personne ne croit - que l'on puisse déceler la moindre ambiguïté dans la position libyenne concernant les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Pourtant, vous avez tous eu connaissance des propos tenus le 7 mars dernier par la Maison-Blanche, selon lesquels "les éléments de preuve dont on dispose laissent supposer" que des armes chimiques sont fabriquées à l'usine de Rabta en Libye, ce qui appellerait des initiatives à l'échelon international en vue de la fermeture de l'installation. "Nous sommes très vivement préoccupés par ce fait nouveau", a déclaré Marlin Fitzwater, le porte-parole de la Maison-Blanche, à propos de l'usine de Rabta. Il a affirmé que cette installation était "dangereuse et le devenait de plus en plus". Il a estimé nécessaires "une vigilance accrue au plan international à l'égard des opérations d'achat effectuées par la Libye, et des efforts vigoureux afin de stopper le fonctionnement de Rabta". M. Fitzwater a dit encore que le Gouvernement américain avait exprimé sa "vive préoccupation à plusieurs gouvernements" et il a ajouté : "La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour empêcher la Libye de continuer à faire marcher cette usine. Nous avons des discussions suivies à ce propos avec nos alliés notamment. Et nous comptons faire avancer ces discussions dans les jours à venir."

(M. Omar, Jamahiriya arabe libyenne)

Répondant à des questions, M. Fitzwater a déclaré : "Nous ne manquerons pas de demander instamment à tous les pays d'examiner leur situation au plan interne, d'inspecter leurs installations de fabrication de produits chimiques et de s'assurer qu'elles ne sont pas à l'origine de l'un quelconque de ces produits." Il a vivement engagé ses interlocuteurs à centrer leur attention sur le dirigeant libyen et le pays qui fabrique les armes chimiques plutôt que sur ceux qui lui fournissent les composants chimiques. Prié de définir ce qu'il voulait dire par "efforts vigoureux" destinés à stopper le fonctionnement de l'installation, M. Fitzwater a répondu : "Nous n'entendons pas mettre les points sur les i, mais rien n'est exclu."

A la suite du communiqué de la Maison-Blanche, le Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures a publié à Tripoli une déclaration dans laquelle il rejetait toutes ces allégations et rappelait, une fois de plus, que la Jamahiriya arabe libyenne adhérait à tous les instruments et soutenait tous les efforts internationaux visant à interdire la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive; le Comité populaire a en outre déclaré que la Libye était disposée à collaborer à toute initiative internationale efficace dans ce sens.

A diverses reprises, la Jamahiriya arabe libyenne a fourni à l'ensemble du monde des éclaircissements sur la nature de l'usine de Rabta. Dans sa déclaration publiée dans le document CD/970, la Libye a invité les Etats et les entreprises du monde entier qui fabriquent des produits pharmaceutiques à participer avec elle à la production de médicaments et de matériel médical. La Libye a franchi en outre une étape supplémentaire lorsque le Congrès du peuple a déclaré à l'issue de sa seizième session, le 9 mars dernier, que la Libye soutiendrait les mesures de vérification et d'inspection relatives aux armes chimiques qui seraient adoptées par la communauté internationale, et seraient mises en oeuvre et s'appliqueraient à tous les Etats. Le représentant libyen auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a réitéré cette déclaration le 8 mars dernier.

Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois que le Gouvernement américain lance ces accusations sans fondement contre la Jamahiriya arabe libyenne, et ce n'est pas la première fois que celle-ci les dément. Il n'en demeure pas moins que ces déclarations, ces communiqués et cette propagande intense soulèvent de nombreuses questions quant à leur nature et à leurs véritables motifs.

Je ne voudrais pas prolonger cette intervention, mais une fois réaffirmée notre position, permettez-moi de m'interroger sur la raison pour laquelle les Etats-Unis montent ainsi la Libye en épingle.

Le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré ici, le 27 février dernier, que plus de 20 Etats possédaient ou cherchaient à fabriquer des armes chimiques. Une fois de plus, la question se pose de savoir pourquoi le Gouvernement américain isole le cas de la Libye. Je voudrais également demander au représentant des Etats-Unis si cette liste d'Etats inclut "Israël" ? Dans l'affirmative, le Gouvernement américain pourrait-il

(M. Omar, Jamahiriya arabe libyenne)

apporter des éclaircissements à la Conférence ou à l'opinion publique internationale sur ce que possède Israël dans ce domaine et sur le type d'armes chimiques qu'il fabrique ? Le Gouvernement américain peut-il dire d'Israël ce qu'il avance concernant la Libye ? On peut s'interroger de la même manière à propos de l'Afrique du Sud et de sa collaboration avec Israël à cet égard. Et, autre question, de quel droit le Gouvernement américain se permet-il d'accuser, d'engager des poursuites et de condamner, alors même que la communauté internationale est en train d'étudier l'ensemble de la question ?

En réalité, le Gouvernement américain cherche un prétexte pour commettre une agression qui s'ajouterait à la liste de celles qui ont été perpétrées dans le passé. Les déclarations américaines font clairement peser une menace de recours à la force contre la Libye, ce qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Cette menace aura des répercussions défavorables sur la paix et la sécurité de la région située au centre du bassin méditerranéen. Le Gouvernement américain semble trouver facile de commettre des agressions contre des petits peuples, comme cela a été le cas un certain nombre de fois, notamment au Panama, il y a peu.

Par cette déclaration malveillante, les Etats-Unis incitent également les Etats à ne pas entretenir de relations avec la Libye, tentant ainsi d'élargir le champ de l'embargo économique qu'ils lui ont imposé. Cet acte est contraire aux obligations qu'ont les Etats-Unis, en tant que superpuissance, de préserver la paix et la sécurité internationales et d'encourager le développement de relations amicales entre les nations.

Je demande instamment aux membres de la Conférence du désarmement de comprendre la position libyenne sur cette question. J'espère que le Gouvernement américain observera les règles du droit et de la raison et aura recours au dialogue plutôt qu'à la provocation et à la menace d'emploi de la force.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je me bornerai à dire que nous regrettons que le représentant libyen ait décidé de répondre dans cette instance aux déclarations faites à Washington concernant la capacité de la Libye de fabriquer des armes chimiques. Le porte-parole de la Maison-Blanche a fait à ce propos des observations assez détaillées; ces observations n'ont pas été faites dans le contexte des négociations que nous menons ici, mais le représentant de la Libye les ayant rappelées ici ce matin, je ne puis qu'ajouter que les autorités américaines maintiennent ce qu'elles ont dit.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je rappelle que le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires tiendra, immédiatement après cette séance, dans la Salle des Conseils, sa première réunion de la session annuelle en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 15 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.